

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
27	23	23

Date de la convocation :	Le 13 mars 2024
Date de publication électronique :	Le 23 avril 2024

Séance du 19 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf mars à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames DECAMP Annick, SANTUNE Nadine, TROUVAIN Corinne, Messieurs BARBILLON Philippe, BÉRANGER Didier, CARVALHO Patrice, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, DESMOULINS Jean-Pierre, FERREIRA Olivier, FOURDRINIER Éric, GAGE Daniel, HEDUY Christian, HUCHETTE Grégory, HUVET Jean-Pierre, LE DROUMAGUET Hervé, LEBOEUF Jean-Pierre, LEBON Claude, LUISIN Arnaud, MESSIO Denis, PEYR Patrick, ROUGEAX Éric, RUMEAUX Didier

Absents représentés : Daniel LARONZE par Arnaud LUISIN, Khristine FOYART par Éric FOURDRINIER, Sophie MERCIER par Jean-Pierre HUVET,

Absents non représentés : Jackie TASSIN, Alain FOURNIER, Florent MAZIERES, Jean-Pierre HAUDRECHY

Secrétaire de séance : Corinne TROUVAIN

Objet : Subvention exceptionnelle à la commune de Cernoy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1111-4,

Vu les statuts du SEZEO,

Vu la convention financière pour les travaux d'enfouissement des réseaux rues de la Fontaine, du Saule et du Vert Galant, conclue entre la commune de CERNOY et le SEZEO en date du 1er mars 2023

Monsieur le Président expose que le SEZEO a réalisé des travaux de renforcement du réseau basse tension coordonné à l'enfouissement des réseaux éclairage public et télécom au Hameau les Trois Étots de la commune de CERNOY.

Les travaux ont été effectués en demi-chaussée, obligeant les véhicules, notamment les cars et les tracteurs, à circuler sur la demi-chaussée laissée libre.

Cette situation est venue amplifier l'usure de la voirie de la rue de la Fontaine, déjà vétuste et a accentué un affaissement du caniveau en pavé opposé à la zone d'enfouissement. L'eau de pluie ne s'évacue plus suffisamment à cet endroit, laissant d'importantes flaques devant les habitations.

La commune de CERNOY a donc sollicité le SEZEO pour une réparation partielle (27 m²) de ce caniveau. Celle-ci a été évaluée à 11 153,90 € HT par une entreprise spécialisée (devis réalisé par Eurovia à la demande du SEZEO), mais ne serait que provisoire étant donné que l'ensemble de la chaussée mérite d'être rénovée.

La commune qui a pour projet de réhabiliter cette voirie souhaite que le SEZEO participe aux travaux de réfection de voirie à hauteur du montant évalué par ses soins soit 11 153,90 € HT.

Le Président propose donc :

Que le SEZEO participe à la réfection sollicitée par la commune. Cette participation prendrait la forme d'une subvention d'investissement exceptionnelle à la commune d'un montant de 11 153,90 € versée sur



présentation d'une attestation d'achèvement des travaux de rénovation de la voirie avant le 31 décembre 2025.

Toutefois, si la commune devait obtenir des subventions pour la réfection de la voirie de la rue de la Fontaine, alors la participation du SEZEO serait réduite du taux de subvention obtenu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

OCTROIE à la commune de CERNOY une subvention d'investissement exceptionnelle d'un montant de 11 153,90 euros pour participation à la rénovation complète de la voirie de la rue de la Fontaine.

CONDITIONNE le versement de cette subvention à la présentation d'une attestation d'achèvement des travaux de rénovation de la voirie avant le 31 décembre 2025.

DÉDUIT du montant de cette subvention, le taux de subventions publiques obtenues par la commune de CERNOY pour cette opération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA